**ARRÊTÉ**

**PORTANT RETENUE SUR TRAITEMENT POUR SERVICE NON FAIT**

DE M .....................................................................

GRADE .................................................................

Le Maire *(ou le Président)* de .............................................................................................,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l’article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que M…………..grade………….. *(motiver la mesure de retenue sur le traitement[[1]](#footnote-1))…………………….*

Considérant que ces faits justifient la mesure d’une retenue proportionnelle sur le traitement pour absence de service fait,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En l’absence de service fait, M ............................ *(grade)* .................................................. subira une retenue pour absence de service fait de …/30ème *(pour une journée)*, ou de …/60ème *(pour une demi-journée),* ou de …/151,67ème *(pour une heure)* sur son traitement du mois de…………….

ARTICLE 2 : La retenue effectuée sur la rémunération de M…………. est calculée sur le traitement, l’indemnité de résidence ainsi que les primes et indemnités diverses qui lui sont versées en considération du service accompli, mais ne porte pas sur les suppléments pour charge de famille.

**ARTICLE 3**: Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

 - Notifié à l'intéressé(e).

**Ampliation adressée au** :

- Président du Centre de Gestion

- Comptable de la collectivité

Fait à …… le …….,

Le Maire (ou le Président),

*(prénom, nom et signature)*

*ou*

Par délégation,

*(prénom, nom, qualité lisibles et signature)*

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :

1. *ATTENTION : Il ne faut pas prendre d’arrêté de retenue de traitement pour service non fait pour un agent en grève.* [↑](#footnote-ref-1)